

CIRCULAIRE DE RENTREE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017 - 2018

Madame, Monsieur, Chers parents, Chers enfants,

L'équipe pédagogique est heureuse d'accueillir votre enfant, de vous accueillir, à l'Ecole élémentaire Emile Massio et souhaite une bonne année scolaire à toutes et à tous.

Vous avez en mains un document regroupant les informations essentielles pour cette année scolaire. NOUS VOUS DEMANDONS DE LIRE INTEGRALEMENT CE DOCUMENT ET D'EN COMMENTER A VOTRE ENFANT LES PASSAGES LE CONCERNANT PARTICULIEREMENT.

Le Règlement intérieur est établi par le Conseil d'école. Approuvé ou modifié lors du 1^{er} conseil d'école courant novembre, il vous sera remis dans les meilleurs délais. Il vous est recommandé de vous référer à ce document chaque fois que cela sera nécessaire.

NUMEROS DE TELEPHONE UTILES

Ecole élémentaire (M.Fileri) : 05 34 26 50 30	Ecole maternelle (Mme Valentin) : 05 34 26 50 31
Service de cantine : 05 34 26 50 32	Accueil Mairie : 05 34 26 50 80
Ramassage scolaire :	Service de garderie : 05 34 26 50 33
Ligne 16h02 : 06 33 81 02 13	Alsh (M. Higounet) : 05 34 26 50 35
Ligne 16h03 : 06 85 14 93 20	

EQUIPE PEDAGOGIQUE

L'équipe pédagogique pour cette année scolaire est la suivante :

Noms	Fonctions
Mme Donnart	Enseignante classe de CP1
Mme Bonnet	Enseignante classe de CP2
M. Soubiran	Enseignant classe de CE1-1
Mme Cavarroc	Enseignant classe de CE1-2
Mme Weber	Enseignante classe de CE2-1
Mme Ciry	Enseignante classe de CE2-2
Mme Estrade	Enseignante classe de CM1-1
M. Desplas	Enseignant classe de CM1-2
M. Fileri & Mme Cano	Enseignante classe de CM2-1
Mme Cioppini	Enseignants classe de CM2-2
M. Martineau	Rased : Psychologue
M. Fileri	Directeur

Tous les membres de l'équipe sont prêts à vous recevoir pour toute question concernant la scolarité de votre enfant. Cet entretien se déroulera en dehors du temps d'enseignement.

Afin de fixer dans le temps cet entretien, n'hésitez pas à formuler votre demande de rendez-vous dans le cahier de liaison de votre enfant.

■ Utilisation des portails et nouveaux horaires de l'école :

Portail principal : La seule entrée de l'école est l'entrée principale débouchant sur l'**avenue Noël Célestin Cunnac**. Les nouveaux horaires sont les suivants : 9H00-12H00 et **13H45-16H05** les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Ce portail est ouvert de 8H50 à 9h00 et de **13H35 à 13h45**. Le mercredi matin est travaillé pour l'ensemble des élèves selon ces horaires : **9h00-11h40**.

Les grilles et portes de l'école sont fermées pendant les horaires de classe. Aux heures de sorties des classes, les parents sont invités à attendre les enfants **en dehors de l'enceinte scolaire, en laissant le portail bien dégagé**. Les parents qui ont un rendez-vous sont priés de se présenter à l'enseignant(e) de surveillance aux grilles.

Portail accès pompiers, avenue de la gare : ce portail est utilisé à titre très exceptionnel par les familles et sur autorisation du Directeur dans les trois cas suivants :

- Cas 1 : Les familles des élèves bénéficiant d'une prise en charge extérieure annuelle (CMPP ou orthophonie), accordée par le directeur, acheminent leur enfant à ce portail. Ces familles sont invitées à se présenter aux enseignants de surveillance pendant le temps de récréation
- Cas 2 : En cas d'accident, la famille passera par ce portail afin de prendre en charge son enfant.
- Cas 3 : Les élèves malades (hors urgence) sont récupérés sur les heures de récréation ou pause méridienne par les familles à cet accès.

Portail de service entre la maternelle et l'école élémentaire : En aucun cas, le portail qui sépare les deux cours ne peut être utilisé par les familles : c'est un portail de service.

⇒ **Voir aussi : Règlement intérieur - Chapitre 2**

■ Ramassage scolaire après la classe :

Les élèves concernés, pris en charge par le personnel communal de 16h05 à 16h15 seront acheminés au point « Rendez-vous bus », par ce même personnel à 16h15, horaires de départ des bus.

Je vous rappelle que le personnel municipal mis à disposition des maternelles dans les bus n'est pas responsable des élèves de l'élémentaire. Si, à titre exceptionnel, vous ne souhaitez pas que votre enfant prenne le bus, signalez-le par écrit et avertissez la responsable ligne au numéro de téléphone présenté précédemment.

Spécificité du service de bus le mercredi : Bus 1 et 2 des circuits habituels : Départ à 11h45

■ Garderie, Nouvelle Activités Périscolaires (NAP), Etude Surveillée, Centre de Loisirs :

Le service de garderie ainsi que les NAP, assurés par la commune de Buzet s/ Tarn fonctionnent sur le temps scolaire, hors mercredi. Le Clae fonctionne le mercredi après-midi et durant les congés scolaires sur la commune de Buzet.

- **Horaires garderie : de 7H30 à 8H50 et de 16H05 à 18H30 les lundis, mardis, mercredis matins, jeudis et vendredis.**
- **Horaires Alae : De 11h40 à 18H30 les mercredis.**
- **NAP : 2 fois/semaine (créneaux de 1h30) : les mardis et vendredis.** Les horaires ainsi que la date de mise en service de ces activités vous seront précisées dans le courant du mois de septembre.
- **Etude Surveillée : 4 fois/semaine : les lundis, mardis, jeudis et vendredis**

Horaire : 16h05-17h05.

Elle démarre ce lundi 4 septembre. Cette étude est réservée aux niveaux scolaires suivants : CE1 - CE2 – CM1 – CM2. Si vous souhaitez que votre enfant soit inscrit, un mot de votre part dans le cahier de liaison suffit. Un formulaire d'inscription vous sera alors transmis par ce même biais. Attention, le nombre d'inscrits est fixé à 25 élèves maximum. Le coût d'inscription est de 12 €/mois.

⇒ **Voir aussi : Règlement spécifique garderie/nap/alaé**

SECURITE AUX ABORDS DE L'ECOLE - ASSURANCE SCOLAIRE

■ **IMPORTANT** : Si vous acheminez votre enfant en voiture, vous devez stationner votre véhicule sur une aire autorisée. **Vous ne devez, en aucun cas, stopper votre véhicule sur la voie de circulation pour le déposer.**

■ **Les zones piétonnes sont les zones vertes tracées.** Il est important d'habituer les enfants à **ne pas circuler sur la chaussée** qu'empruntent les véhicules. Soyez vigilants sur ce point.

■ Incitez votre enfant à pénétrer dans la cour dès qu'il en a l'autorisation, à 8H50 et 13H45. S'il vient seul ou s'il rentre seul, demandez-lui de respecter l'itinéraire que vous aurez défini avec lui et de ne pas s'attarder en cours de route.

■ Pour votre enfant, engagez-vous à :

- le rendre attentif aux dangers de la route, notamment sur le trajet domicile-école, en effectuant plusieurs fois avec lui le trajet à pied ou à bicyclette.

- servir d'exemple en respectant le Code de la Route : **en roulant au pas dans le parking**, en garant votre véhicule **aux seuls endroits autorisés**, en veillant au **bouclage de la ceinture de sécurité**, en imposant la **descente** et la **montée** dans la voiture du **côté sécurisé**.

■ **Vélo** :

Rappel : Le garage à vélos se trouve dans l'enceinte scolaire, derrière la garderie. Les élèves qui utilisent ce moyen de locomotion doivent mettre le pied à terre dans l'enceinte scolaire. Pensez au casque - **obligatoire à chaque déplacement** - et au gilet jaune.

■ **L'assurance scolaire** :

Elle est **indispensable** pour toute sortie en dehors des horaires scolaires.

⇒ **Voir aussi : Règlement intérieur – Chapitre 6 – Assurance scolaire**

RELATIONS PARENTS - ENSEIGNANTS

■ **Cahier de liaison** :

Le cahier de liaison est le moyen le plus pratique de communication entre l'école et la famille. Consultez-le quotidiennement et signez chaque information. Pensez à remplir les mots d'excuse (coupon rose) pour les absences, signer les rappels à l'ordre sur l'attitude d'élève (coupon jaune). Merci également de justifier les retards éventuels.

⇒ **Voir aussi : Règlement intérieur – Chapitre 6**

■ **Réunions d'informations destinées aux parents** :

Des réunions d'informations destinées à tous les parents et organisées par les enseignants auront lieu à l'école pour toutes les classes aux dates suivantes :

- CP1, CP2: **Lundi 11 septembre 2017 à 18h00**
- CE1-1, CE1-2, CE2-1, CE2-2 : **Lundi 18 septembre 2017 à 18h00**
- CM1-1, CM1-2, CM2-1, CM2-2 : **Judi 21 septembre 2017 à 18h00**

■ **Fiche de renseignements pré-remplie : mise à jour annuelle**

Cette fiche permet une vérification et une mise à jour des informations concernant votre enfant et donne des renseignements sur les mesures à prendre en cas d'accident ou de maladie.

Pour les enfants dont les parents sont séparés, l'école doit connaître l'adresse précise et complète de chacun des deux parents. → Cette feuille vous sera distribuée **mardi 05 septembre**.

- Le recto sera pré-rempli et vous pourrez modifier les informations qui ont changé. **Pour toute modification, merci d'utiliser un stylo rouge.**

- Le verso doit être complété **très lisiblement**, avec précision et en totalité.

Je vous demande de bien vouloir retourner cette fiche à l'école pour le **lundi 11 septembre**.

Attention : Pensez à informer le directeur d'école en cas de modifications survenant en cours d'année scolaire ; adresse, numéro de téléphone...

■ **Conseil d'Ecole :**

Les élections des représentants de parents d'élèves au Conseil d'Ecole se dérouleront **le 06 octobre 2017**. Six heures sont prévues pour le fonctionnement de ce Conseil.

■ **Aide des parents :**

L'école compte sur l'aide des parents d'élèves pour participer à l'encadrement des classes lors des sorties ou activités particulières nécessitant le soutien d'intervenants extérieurs. Par avance, nous remercions les parents qui s'engageront dans cet encadrement.

AIDE AUX ELEVES - RASED

■ **Aide aux élèves :**

En classe, votre enfant peut éprouver des difficultés d'adaptation, de comportement, de langage, ou de compréhension dans des domaines disciplinaires précis. **L'enseignant de votre enfant est le premier à répondre à ses difficultés et à en discuter avec vous.**

■ **Le R.A.S.E.D. : (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) :**

Le psychologue scolaire, les enseignantes spécialisées interviennent sur les écoles de la circonscription en fonction des priorités fixées par l'IEP après analyse des besoins. Néanmoins, l'enseignant de votre enfant, pourra solliciter le Rased sur la base des observations ou difficultés qu'il constate en classe.

■ **Activité Pédagogique Complémentaire (APC) :**

Sur proposition du conseil des maîtres, pour cinq périodes distinctes, votre enfant pourra bénéficier d'une aide pédagogique ponctuelle à l'école à raison d'une heure/semaine, **le lundi ou le jeudi de 16h05 à 17h05, en fonction des études surveillées**. La session de cette prise en charge vous sera annoncée au préalable par l'enseignant(e) de votre enfant.

Attention : Les élèves bénéficiant de cette APC, inscrits au service de transport scolaire, ne pourront donc pas prendre le bus ce jour-là.

COOPERATIVE SCOLAIRE - DIVERS

■ **Coopérative scolaire :**

1. **Il n'y a pas d'appel à cotisation.** Vous serez sollicités, au coup par coup, en fonction des sorties pédagogiques programmées par l'enseignant(e) de votre enfant.
2. Le règlement des sorties et autre devra être mis à l'ordre **soit de l'organisme prestataire, soit de la coopérative**. Cela vous sera annoncé au préalable.
3. Pour les sorties et autre vous ne pourrez faire de règlement en espèce : vous devrez établir un chèque de règlement.

Rappel : Dans un esprit de transparence, vous pouvez bien sûr prendre contact avec le directeur si vous souhaitez consulter sur place ces comptes.

■ **Entrées dans l'école :**

Comme vous le savez, en raison du plan Vigipirate toujours en vigilance rouge, vous ne pouvez rentrer dans l'enceinte scolaire sans autorisation. **Vous ne pouvez donc vous rendre ; ni dans les couloirs afin de retrouver un vêtement, ni dans les classes pour récupérer un livre ou cahier oublié. Merci de respecter cette consigne.**

Toute l'équipe pédagogique de l'école élémentaire Emile Massio vous adresse ses cordiales salutations.

Pour l'équipe, le directeur, M. Fileri